

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Surete-des-installations-nucleaires-de-base>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Surveillance citoyenne des installations nucléaires > **Rapport IRSN : Sûreté des installations nucléaires de base  
civiles autres que les réacteurs du parc électronucléaire français en 2015 et 2016**

9 novembre 2017

# Rapport IRSN : Sûreté des installations nucléaires de base civiles autres que les réacteurs du parc électronucléaire français en 2015 et 2016

**L'IRSN publie son analyse des événements significatifs relatifs aux 85 installations nucléaires de base autres que les centrales nucléaires en fonctionnement, survenus en 2015 et 2016. Ce bilan est marqué par une stabilité du nombre d'événements et par la prépondérance d'événements qui ont pour origine des facteurs organisationnels et humains.**

L'IRSN publie son **analyse des événements significatifs relatifs aux 85 installations nucléaires de base autres que les centrales nucléaires en fonctionnement**, survenus en 2015 et 2016. Réalisé tous les deux ans depuis 2009, **ce rapport concerne les 76 installations de type « laboratoires, usines, installations de traitement, d'entreposage ou de stockage de déchets et installations en démantèlement » et les 9 réacteurs de recherche, exploités par près d'une vingtaine d'exploitants en France.**

En 2015 et 2016, **233 et 218 événements significatifs** ont respectivement été déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Ce niveau est similaire à celui des années précédentes.

Pour l'IRSN, cette relative stabilité du nombre annuel d'événements significatifs, qui ont souvent pour origine des facteurs organisationnels et humains, suggère que la maîtrise de l'exploitation au quotidien a atteint un plateau. Une progression dans ce domaine, souhaitable pour renforcer la sûreté, nécessitera des actions d'amélioration de la part des exploitants.

Aucun événement n'a eu de conséquences radiologiques significatives pour les travailleurs ou pour l'environnement, ni n'a conduit à des défaillances importantes des dispositions de maîtrise des risques dans les installations. En 2015 et en 2016, il n'y a pas eu d'événement classé au niveau 2 ou plus sur l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (INES). **Nombre d'événements significatifs : quel sens donner à cet indicateur ?**

Les évolutions du nombre de ces événements ne sont pas directement liées à une évolution du « niveau de sûreté ou de radioprotection » des installations : les événements reflètent des dysfonctionnements qu'il s'agit d'analyser et de comprendre, dans le cadre de l'exploitation du retour d'expérience, pour trouver des pistes d'amélioration de la sûreté et de la radioprotection.

### **Des améliorations et points de vigilance à retenir**

Au titre des progrès constatés en 2015 et 2016, les événements relatifs aux risques de criticité à l'usine FBCF de Romans-sur-Isère (Drôme) ont diminué de moitié par rapport aux années précédentes.

Pour l'IRSN, il s'agit des premiers résultats concrets du remaniement en profondeur de l'organisation de la sûreté de cette usine de fabrication d'éléments combustibles pour les réacteurs, en parallèle de la rénovation de l'outil industriel et de la mise en œuvre d'une série d'améliorations matérielles suite au dernier réexamen de sûreté.

**Quatre sujets méritent une vigilance particulière** de la part des exploitants concernés et devraient les conduire à :

- engager une réflexion sur la protection des vannes d'ouverture des cylindres d'entreposage et de transport d'hexafluorure d'uranium. Une perte d'étanchéité de la fixation du corps de vanne peut en effet occasionner un rejet dans l'environnement. En 2016, quatre événements survenus sur le site du Tricastin (Drôme et Vaucluse) ont concerné des écarts affectant le capot de protection de cette vanne ;
- veiller au caractère adapté et suffisant des dispositions organisationnelles et humaines prises lors des contrôles des filtres à « très haute efficacité » destinés à limiter les rejets en cas d'accident. Cette vigilance doit être mise en œuvre par l'exploitant et les sociétés prestataires, ces activités étant très souvent sous-traitées ;
- faire respecter les dispositions techniques et organisationnelles lors des phases d'habillage et de déshabillage du personnel intervenant dans les zones à risque de contamination. En 2016, trois événements se sont produits sur des chantiers « à risque alpha » (présence d'éléments radioactifs émetteurs de rayonnement alpha). Ils ont entraîné une contamination interne des opérateurs à l'issue de la phase de déshabillage ;
- mieux prendre en compte les phases de repli d'un chantier de démantèlement - par exemple, le traitement et conditionnement des déchets avant leur évacuation - qui peuvent comporter des risques spécifiques (dissémination de substances radioactives, incendie...) ou des contraintes propres (exiguïté, bruit...). En septembre 2015, un [incendie s'est déclaré sur le site de la centrale en démantèlement des Monts d'Arrée](#) (Finistère) à l'occasion d'une opération de découpe d'un outil utilisé sur ce chantier et considéré comme un déchet.

**[Télécharger le rapport « Sûreté des installations nucléaires de base civiles autres que les réacteurs du parc électronucléaire français en 2015 et 2016 »](#)** (PDF, 5,90 Mo)

[https://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Actualites/Pages/20171109\\_rapport-IRSN-surete-INB-hors-centrales-nucleaires-2015-2016.aspx#.WgXbrl6TM7A](https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20171109_rapport-IRSN-surete-INB-hors-centrales-nucleaires-2015-2016.aspx#.WgXbrl6TM7A)